

## AVIS PUBLIC

est par la présente, donné par le soussigné à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er février 2021, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement #388-1 visant à modifier le règlement #388 sur le traitement des élus

Ce Règlement est déposé à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Franklin, ce 12 février 2021.



Louis-Alexandre Monast  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité en sus d'une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 12 février 2021 entre 08h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour de février 2021.



Louis-Alexandre Monast  
Directeur général et secrétaire-trésorier